



AUDIENCE BILATERALE AVEC Mme POMPILI 17 Septembre 2020

Madame la ministre,

Vous le savez, les services de notre ministère sont soumis, depuis plusieurs années, à de nombreuses réorganisations ou restructurations.

Aussi, la Cfdt se fait l'écho des agents qui sont perdus dans les frontières ministérielles ô combien mouvantes :

- * Suis-je ou ne suis-je pas un agent du MTE quand je travaille dans une DDI, dans un service d'une direction interrégionale de la Mer, à la DGCL ?
- * Y a-t-il un ministre de tutelle qui pilote ma carrière ?
- * A quelle instance pourrais-je m'adresser, quand les services RH ne répondent plus ou ne savent pas eux-mêmes quoi répondre ?
- * Quelles passerelles inter-services seront mises en place ? La mise en place des DDI avait laissé espérer des passerelles entre les directions, l'expérience dans nos directions a démontré que cela ne fonctionnait pas.

Quand est-ce qu'une communication claire informera les agents des frontières ministérielles (MI, DDI, MCTRCT, Mer...) ?

MISSIONS DU MINISTERE

Votre gouvernement a présenté « France Relance » avec des investissements prévus dans la transition écologique. Les transports (le ferroviaire avec on l'espère l'objectif d'un meilleur maillage ferroviaire du territoire, pour lutter contre le dérèglement climatique et les fractures territoriales, le vélo, l'auto), la rénovation des bâtiments publics et des logements, l'agriculture ainsi que le développement de la filière hydrogène sont concernés. Dans ce cadre, certains emplois seront-ils créés au sein de notre ministère ?

Spécifiquement dans la filière hydrogène, à combien évaluez-vous les perspectives de création d'emploi ? Dans le public, dans le privé ?

Plus largement, quelles nouvelles missions pour notre ministère alors que depuis plus d'une décennie, il souffre d'un affaiblissement permanent en totale contradiction avec la priorité affichée du développement durable et du Grenelle de l'environnement ?

Le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été préparé au sein du ministère et publié au Journal officiel le 23 avril 2020 avec un retard lié au gel de la taxe carbone. Les ambitions de la loi de transition énergétique pour ramener la part du nucléaire dans le mix électrique à 50 % ont été revues pour porter l'échéance à 2035. La France vise la neutralité carbone en 2050. Quels moyens supplémentaires seront mis à disposition de notre ministère pour soutenir ce PPE ?

De manière plus générale :

Que pensez-vous du principe « pollueur - payeur » ? de la proposition de mettre fin aux exonérations de la taxe carbone française pour certains secteurs, transport aérien et maritime ou entreprises du marché carbone européen et le transport routier de marchandises ?

De nombreuses voix s'élèvent pour souligner l'accélération sociale reposant sur un ensemble d'accélération : technique (transports, communication), du changement social (structures familiales, affiliations politiques et religieuse), du rythme de vie (stress, manque de temps), et d'en conclure : « il faut ralentir ». Quelle est votre position ?

La CFDT, dans son pacte du pouvoir de vivre émet l'exigence suivante : supprimer les subventions et mesures fiscales dommageables à l'environnement et à la préservation du patrimoine naturel. En tant que ministre, vous agissez sans doute en ce sens, mais le ministère joue-t-il un rôle concret ?

Dans ce même pacte du pouvoir de vivre, il est demandé au gouvernement de : définir un plan d'investissement public et privé dans la transition écologique à hauteur des 55 à 85 milliards d'euros manquants par an entre 2019 et 2023. Quelle réponse pouvez-vous apporter sur ce sujet.

Le droit pour tous les salariés de bénéficier du remboursement employeur pour les frais de covoiturage ou de vélo liés aux trajets domicile-travail est enfin en place, mais quel rôle peut jouer notre ministère pour faire respecter l'obligation de plans négociés de mobilité dans les entreprises /administrations et les territoires ?

DIALOGUE SOCIAL – COMMUNICATION

Les prérogatives des CAP ayant été revues : de nombreux agents n'ont plus connaissance des dates de décision quant aux mobilités ou aux promotions. Nous sommes parfois nous-même perdus. A la DRIEA, comme dans d'autres DREAL, les agents n'ont pas connaissance des dates de la CC OPA. La CFDT a interrogé les services qui ne répondent pas. Non seulement les agents n'ont pas d'information concernant leur évolution de carrière, mais les services eux-mêmes semblent désespérés. Que comptez-vous faire ?

Lors de notre rendez-vous de février dernier, madame la SG, sur notre alerte sur les RPS, était d'accord avec la CFDT pour redonner du sens au travail des agents. Avez-vous fait avancer vos services sur cette question fondamentale ? Il a été inscrit dans l'agenda social que « tous les services [doivent se] doter d'un plan de prévention et suivre leur mise en œuvre » : pour quand, sachant que l'échéance fixée était « finalisation au second semestre » ?

SGC

La mise en place des SGC a été repoussée au 1^{er} janvier 2021 ; les textes fixant le calendrier n'ont pas été modifiés et des questions demeurent sans réponse, notamment pour les agents ne souhaitant pas rejoindre le SGC. De nouveaux textes sont-ils prévus ? En clair, la CFDT vous demande si vous allez trouver une solution pour garder des agents voulant rester dans des services relevant du MTE, par exemple des sureffectifs et si c'est le cas, pour combien de temps au regard des réductions d'effectifs annoncées ?

Les arrêtés de restructuration des SGC doivent être pris par les ministères pour leurs agents... 8 l'ont fait sur 12 concernés, pas le MTE. Quand peut-on espérer la sortie de l'arrêté au MTE ?

CRISE COVID

La CFDT ne reviendra pas sur la crise sanitaire et ses conséquences, mais nous souhaitons mettre en avant un des changements profonds qui à notre sens en découle : le télétravail. Avez-vous une politique volontariste dans ce domaine qui on peut le rappeler ici est potentiellement un facteur de la transition écologique tant voulue par votre gouvernement ? Comment se fait-il qu'au sein même de la DRH, un agent encadrant ait

imposé le présentiel sans prise en compte des situations individuelles ? Comment se fait-il que nous signalons des situations et que nous n'avons pas de réponse des services ?

Les échanges avec les collègues en service nous montrent que les pratiques entre directions sont très différentes dans la mise en place des mesures sanitaires ; comment peut se traduire la volonté ministérielle d'harmoniser les pratiques ?

Les agents des services en administration centrale notamment sur le site de La Défense sont particulièrement inquiets, compte tenu, à la fois des transports collectifs, et de l'absence de réponses étayées sur le renouvellement de l'air en Tour Séquoïa.

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Voulez-vous avancer sur ce dossier ? De nombreux agents ont saisi les services RH sans aucun effet. La CFDT vous informe du mécontentement général et de l'incompréhension dans les services : pas de budget, pas de réponse aux agents ! Ceux qui souhaitent partir, faute d'avenir ou de perspective de carrière au sein de votre ministère se voient doublement déçus par une promesse gouvernementale non tenue ! Qu'allez-vous faire ? A été relevée la contradiction entre les réponses apportées par les services (aussi bien au ministère notamment en administration centrale, mais aussi dans les établissements publics), et celle du gouvernement aux questions parlementaires posées sur la rupture conventionnelle. En effet, le gouvernement a répondu en date du 7 juillet dernier que « les services peuvent parfaitement prendre des décisions sans attendre le cadrage de la DGAFP ». Dans les faits ni les services ni les directions d'établissement public ne répondent aux demandes. Leur nombre important est la démonstration du mal être au travail des agents.

ACTION SOCIALE ET MESURES SOCIALES

Dans le cadre du rattachement des DDI au MI, la CFDT s'interroge sur la poursuite de l'action sociale dans ces directions : quel mode de gouvernance pour les CLAS dans les DDT ?

L'instance serait maintenue alors que la gestion de l'action sociale serait assurée par les Préfectures ? Quel sera le rôle du MTE dans ce nouveau mode de pilotage ? La CFDT appelle votre attention sur l'importance de la proximité dans la gestion des dossiers sensibles.

Optimisation des crédits sociaux : la CFDT attire votre attention sur les nombreuses alertes déjà adressées à vos services concernant l'utilisation des crédits sociaux dans ce ministère. La situation au CGCV, en dépit des louanges dont nous entendons parfois les échos, est à ce titre pour le moins préoccupante.

MESURES SOCIALES

La CFDT vous interpelle sur les effectifs et les mesures indemnitaires dans le PLF 2021. A la lecture de comptes rendus d'autres OS, les arbitrages interministériels ne seront pas très favorables et vous ne nous « promettez pas la lune ». Faut-il comprendre qu'il faut s'attendre à des désenchantements ?

Pourtant, la SG nous indiquait vouloir peser sur Bercy sur ces sujets et entendait même passer le message que des mesures sociales pluriannuelles donneraient de la visibilité et de la confiance aux agents.

La CFDT vous demande de vous engager résolument dans la recherche de taux promus/promouvables garantissant aux agents un déroulé de carrière sur au moins deux grades, en lien avec les engagements réglementaires liés au protocole Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR). En février, lors de notre rencontre avec la SG, le cas particulier des PETPE devait être étudié, engagement du DRH a priori resté lettre morte.

Au-delà de ces taux pro-pro, quelles mesures sociales envisagez-vous dans le cadre du PFL2021 ?

AVENIR DES DIR

Dans le domaine des RRNC, la CFDT vous demande où en est le projet Route de FRANCE annoncé par le DGITM en 2019.

Et par voie de conséquence, qu'en est-il de l'avenir des DIR et de leurs personnels ?

Quel sera demain le mode de financement du RRNC ?

Nous souhaitons que, dans le cadre de la discussion budgétaire, les effectifs affectés à l'entretien des routes nationales et les budgets consacrés à cet entretien soient à tout le moins maintenus. Nous attendons de vous une action volontariste pour la protection des personnels dont les vies sont mises en danger par un sous-effectif organisé.

Enfin, un décret publié le 15 août dernier détaille les conditions dans lesquelles certaines portions de routes pourraient entrer dans la catégorie autoroute, en l'occurrence celles "avec un profil 2x2 voies et chaussées séparées, situées dans le prolongement d'une autoroute" pourraient donc être concédées par l'État (ex. RN 165 NANTES BREST). Pouvez-vous nous assurer que la gratuité va demeurer ?

Nous vous rappelons notre attachement au caractère public des autoroutes et routes structurantes, qui garantissent à tous les citoyens la possibilité de se déplacer librement, d'accéder au travail, aux commerces et aux loisirs à un coût raisonné. Nous sommes totalement opposés à une politique d'extension du domaine routier soumis à péages. Nous souhaitons que l'usage des routes, reste à l'usage de tous, sans distinction de fortune en tant que le domaine routier constitue un bien commun à tous.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

IGN

Combien de temps cet Etablissement devra-t-il attendre pour avoir un directeur ? D'autant que de nouveaux projets ont été inscrits au projet d'établissement du 1^{er} janvier 2019 ?

Quels moyens financiers pour que l'IGN remplisse correctement ses missions de service public à l'instar du Référentiel Grande Echelle, production phare de l'établissement, ou l'inventaire et la cartographie forestière ?

Sur les questions de gestion de corps (ouvrier d'état, géomètres et ITCGE) nous demandons un rendez-vous avec la secrétaire générale ou le DRH du MTE.

VNF

VNF est pleinement engagé dans le domaine des transports propres et durables mais paye une lourde contribution à la réduction d'effectifs de notre ministère. Le plan de relance à 175 millions d'euros pour la voie d'eau, engagé récemment, s'accompagnera-t-il de moyens humains ?

VNF reste méconnu du grand public et sa communication est principalement tournée vers la profession et un public averti. Les voies navigables représentent pourtant un intérêt majeur dans le cadre du report modal. Vous engagez-vous auprès de cet établissement pour qu'enfin il soit reconnu comme un atout majeur pour notre pays ?

VNF est devenu EPA en 2013, un Contrat d'Objectif et de Performance (COP) signé par les tutelles doit être établi en corrélation avec son plan stratégique. Il est annoncé depuis des années. Ce serait l'occasion de bénéficier d'une visibilité pour les années à venir avec des engagements réciproques forts, avec si possible un volet de mesures sociales pluriannuel, une latitude et une autonomie concernant la politique des ressources humaines. Qu'en pensez-vous ?

CEREMA

- le directeur général avait annoncé comme quasiment acquis 200 postes au titre du plan de relance. Il semblerait que ce ne soit pas si simple. Qu'en est-il exactement ?

- pour se réorienter sur les thématiques du plan de relance et plus largement sur les missions prioritaires du ministère, le Cerema est en restructuration (cf. projet Cerem'Avenir). Un certain nombre de missions sont abandonnées et les agents spécialisés dans ces domaines doivent se réorienter. Parmi eux, deux cas principaux :

- les ETST (catégorie C technique) sont un corps qui n'existe quasiment qu'exclusivement au Cerema et a peu de perspectives de carrière en dehors. Basculer ce corps en catégorie B, vu la faible différence de rémunération devait être étudié par la DRH. Qu'en est-il ?
- D'autres agents spécialisés dans des domaines techniques au Cerema sont SACDD (secrétaires administratifs) par détachements. Aujourd'hui, ils voient leurs postes supprimés sans pouvoir postuler sur des postes techniques mais uniquement sur de l'administratif qui ne correspond en rien à leur compétences. Dans le cadre de la restructuration est-il possible d'envisager leur intégration dans le corps des TSDD s'ils le souhaitent ?

METEO FRANCE :

Les agents voient les difficultés de la filière aéronautique et craignent pour les crédits de fonctionnement de l'Etablissement à court terme, car ils savent, pour la plupart, qu'une bonne partie des crédits de Météo-France (plus de 20%) vient de la "redevance aéronautique". Quelle garantie pouvez-vous apporter à la couverture des coûts pour l'Etablissement en matière d'aéronautique et donc sur le maintien de la redevance aéronautique à son niveau actuel, pour 2021 et au-delà ?

Météo-France subit des baisses d'effectifs depuis environ 15 ans. D'abord de quelques unités, puis 1% des 3500 agents par an, puis à partir de 2013 près de 3% par an, soit 8 départs à la retraite sur 10 non remplacés. Il n'en reste plus que 2800. La trajectoire d'effectifs est fixée jusqu'à 2022 dans le cadre d'AP2022. Les réorganisations ont été incessantes ces dernières années. Post 2022, quels sont les espoirs d'une stabilisation des effectifs pour cet Etablissement ?

Avec sa restructuration, Météo-France va transformer un certain nombre d'emplois de cat. B en cat A. :

- * savez-vous quand sera enfin publié le texte encadrant le statut des ingénieurs des travaux de Météo-France qui permettra de procéder à la mise en œuvre de ce processus ? (la fin d'année approche)
- * les techniciens météos se retrouvent dès lors face à un avenir incertain. Une mission devait être confiée au CGEDD sur ce sujet : a-t-elle débuté ?

AGENCES DE L'EAU :

Depuis leur création, les agences de l'eau œuvrent pour préserver l'eau et les milieux aquatiques avec pour mission d'assurer une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau, de nouvelles compétences transverses (milieu marin, changement climatique, pluvial, biodiversité), et la mise en œuvre du principe "pollueur-payeur" tout en promouvant une solidarité des usagers de l'eau du bassin. Le contexte réglementaire a été plusieurs fois rénové, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) et des contrats territoriaux sont conclus. Les redevances levées par ces établissements contribuent intégralement au financement des actions dans le domaine du petit cycle et du grand cycle mais aussi au financement intégral de l'OFB notamment.

Ces agences sont investies dans le plan de relance national et les plans de reprise par bassin. Dans ce contexte, pouvez-vous nous assurer que

- l'hémorragie dans ces services (plus de 300 ETP en 5 ans) sera stoppée ?
- concernant les moyens financiers des agences, êtes-vous sensible à la problématique du plafonnement des redevances qui fragilise les agences et conduit à réduire les aides vers certains domaines (ex. eau potable des communes non situées en zone de revitalisation rurale) ?

L'UFETAM est riche de la pluralité de ses syndicats dont l'un défend les intérêts des salariés de la branche autoroute (Syndicat CFDT des Autoroutes et Ouvrages Routiers).

L'exigence est bien entendue d'avoir une branche qui vit et qui remplit ses obligations légales en matière de dialogue social, salaires, télétravail, épargne salariale, égalité professionnelle, mais certaines demandes sont plus précises :

- En commun avec les DIR, comment mieux prendre en compte la dangerosité du travail sous circulation (2019 - 146 accidents des équipes en intervention en hausse de +10,6%) :

* évaluer le corridor de sécurité,

* rendre à la Gendarmerie de l'Autoroute ses moyens pour une vraie sécurité routière,

- Concernant l'emploi et les conditions de travail, il y a nécessité d'embauches dans la filière viabilité et où les suppressions de postes ont asséché les effectifs malgré les besoins : pouvez-vous nous appuyer sur ce point ?

- La CFDT exige le respect de la liberté syndicale mais nous avons parfois le sentiment que RSE ne signifie pas Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) mais Régression Sociale Engagée : est-il dans votre pouvoir d'imposer la loyauté de la négociation ? Au-delà de la communication que les engagements pris soient enfin tenus ! Y compris en faveur des nouveaux embauchés.

Nota Bene : Conseil national de la Biodiversité

L'UFETAM vous a envoyé un courrier (à votre prédécesseuse dans les faits) pour modifier la composition de ce Conseil en ce qui concerne la représentation CFDT. Savez-vous si vos services ont pu le traiter ? Il s'agit de modifier un arrêté.